

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 DECEMBRE 2021**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 6

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/7/23

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier décembre 2021.

**Présents**

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

**Excusés**

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, ESTACHY Jean-François, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et SEIMANDO Mylène.

**Procurations**

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. LESBROS Pascal ;  
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à BOREL Christian ;  
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. NICOLAS Laurent donne procuration M. EYRAUD Joël ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean ;  
Mme SEIMANDO Mylène donne procuration à Mme SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition de 12 colonnes d'apport volontaire semi-enterrées**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a enclenché depuis 2018 un vaste programme de refonte de son système de collecte, en supprimant les bacs roulants et en les remplaçant par des colonnes d'apport volontaire semi-enterrées ou aériennes pour l'ensemble des flux collectés.

Il reste aujourd'hui à remplacer 12 colonnes semi-enterrées qui présentent des dysfonctionnements liés à leur ancienneté (colonnes 1<sup>ère</sup> génération).

Afin de se doter de ce matériel, une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société ASTECH, qui est la plus avantageuse et qui répond aux besoins de la CCSPVA.

Cette offre s'élève à **48 569 € HT** pour cinq colonnes ordures ménagères semi-enterrées, dont deux munies de tambours, cinq colonnes emballages semi-enterrées, une colonne verre semi-enterrée, une colonne papier semi-enterrée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé du Président et valide ainsi la décision de la commission d'appel d'offres ;
- Approuve le choix de la société Astech pour la fourniture des colonnes listées ci-dessus ;
- Autorise le président à signer le devis correspondant et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 09 décembre 2021  
Et de la publication le 14 décembre 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*